



## **Stages « à la carte »**

Vous avez suivi un stage avec l'IEDH et vous l'avez apprécié.  
Vous souhaitez faire profiter vos amis et connaissances de cette formation :  
organisez vous-même votre stage « à la carte » !

### **Type de stage**

#### **Titre et programme du stage**

Vous trouverez nos propositions de thèmes sur notre site Internet :  
[www.iedh.fr/pages/espace-particuliers/stages-a-la-carte/liste-des-themes](http://www.iedh.fr/pages/espace-particuliers/stages-a-la-carte/liste-des-themes)

Quand votre choix est fait, prenez contact avec le secrétariat de l'IEDH qui vous mettra en relation avec un intervenant. Vous pourrez alors élaborer le programme avec le formateur en fonction de vos besoins : contexte, enjeu, public, etc.

#### **Durée du stage**

Elle sera induite par le contenu souhaité

#### **Nombre de participants**

Nous vous indiquerons les nombres minimum et maximum en fonction du thème (ex : formation à l'écoute => entre 8 et 12 personnes ; découverte de l'Ennéagramme => entre 15 et 20 personnes)

### **Organisation matérielle**

#### **Dates**

Elles sont à déterminer avec l'intervenant.

#### **Hébergement et repas de l'intervenant**

Il est demandé à l'organisateur du stage de prévoir l'hébergement de l'intervenant (possibilité d'accueil chez l'organisateur ou chez un participant) ainsi que ses repas.

#### **Salle**

Quel que soit le stage, il est important qu'il puisse se dérouler dans une vraie salle de réunion ou de formation munie de deux tableaux de papier (avec feuilles), de chaises en nombre suffisant et de tables modulables (tables pour une ou deux personne(s) dont on peut facilement modifier la disposition en cours de stage). Il faut que cette salle soit assez grande pour prévoir un espace pour les pauses (boissons, gâteaux,...). Il est préférable de conserver la même salle pour l'ensemble du stage et, si possible, de pouvoir y laisser d'un jour sur l'autre les documents affichés au mur.

#### **Communication**

Si vous le souhaitez, nous vous proposons de faire apparaître votre stage sur notre site Internet : cela peut permettre d'informer un plus grand nombre de personnes.

*Institut Européen de Développement Humain*

7 boulevard du Maréchal Juin 91370 VERRIERES LE BUISSON

Tél : 01 69 30 16 32 – Fax : 01 69 20 49 80 – Courriel : [contact@iedh.fr](mailto:contact@iedh.fr)

## ***Proposition budgétaire***

Quand les éléments ci-dessus seront mis en place, nous serons en mesure de vous faire une proposition budgétaire en vous indiquant un coût par participant (coût compris entre 50 et 100 €/personne/jour). Ce devis tiendra compte de la durée du stage, du nombre de participants, des coûts de déplacement de l'intervenant et du coût de location de la salle.

## **Réduction pour l'organisateur**

Nous proposons un tarif réduit à la personne qui organise le stage (25 €/jour).

## **Droit individuel à la formation**

Notre association est habilitée pour que ses formations soient prises en charge dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF) : pensez à le suggérer aux personnes qui souhaitent s'inscrire et qui pourraient faire financer la formation par leur employeur.

Il suffit de nous envoyer les coordonnées de l'employeur de la personne concernée pour que nous puissions établir une convention. Notre tarif est alors de 250 €/jour/personne (tarifs professionnels en vigueur).

## **Réductions pour participants**

En augmentant le chiffre d'affaires grâce à la participation d'une ou plusieurs personnes bénéficiaires du DIF, vous ouvrez la perspective d'offrir des tarifs réduits (nous consulter sur le nombre de places à tarif réduit possibles).

En revanche, nous vous déconseillons de proposer la gratuité totale à un participant.

## **Conditions d'annulation**

Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception d'un chèque d'arrhes de 50 € adressé à l'IEDH. En cas d'annulation par le participant, les arrhes sont conservées par l'IEDH.

D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler le stage dans les 15 jours précédant son commencement si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint. Les arrhes sont alors remboursées.